

DEMANDE de SUBVENTION présentée par le Chef de la Clique Municipale

Le MAIRE donne lecture de la lettre de M. LEBIHAN en date du 2 Juin 1960.

Monsieur le Maire,

Par une décision remontant à l'année 1959 vous avez pris l'initiative de créer à Saint-Denis une clique municipale et de me confier l'éducation et l'entraînement des participants éventuels chargés des divers instruments.

A l'heure actuelle, j'ai le plaisir de vous rendre compte que nos premiers efforts sont couronnés de succès en ce sens que j'ai pu, tant bien que mal, grouper autour de moi un certain contingent de volontaires afin de répéter les différents morceaux de base que nous pourrions être amenés à exécuter.

Les résultats sont très satisfaisants du point de vue de l'aptitude musicale, après naturellement des efforts patients et il est permis d'espérer, de ce côté là, arriver à un résultat valable sous certaines conditions de continuité et surtout d'assiduité de la part des participants.

Il apparaît malheureusement que cette assiduité indispensable aux répétitions n'est pas le caractère dominant de nos volontaires.

J'ai été ainsi amené à penser en conséquence que le seul moyen de s'assurer une présence et un effort suivi de la part de nos exécutants serait de les intéresser d'une façon ou d'une autre aux répétitions.

Or, le seul moyen finalement retenu consiste à leur réserver en fin de chaque mois, comme cela se fait, d'après mon expérience personnelle en Métropole et dans les différents TOM, une somme même minime, destinée à la fois à les encourager et leur faire voir l'attention bienveillante que leur porte le Conseil Municipal.

Je pense qu'une allocation symbolique de 500 F par mois pour chacun des instruments pourrait être avancée comme minimum.

Cela reviendrait à demander au Conseil Municipal la décision d'affecter un crédit annuel de $500 \text{ F} \times 25 \times 12 = 150.000 \text{ F}$ à sa clique, ce qui est une faible somme, en regard des crédits affectés aux écoles.

Je suis sûr que vous conviendrez avec moi, Monsieur le Maire, que cette demande est raisonnable et que pourrez convaincre facilement le Conseil Municipal de prendre une décision favorable en ce sens.

Je vous en remercie très vivement,

Et vous prie d'être assuré, Monsieur le Maire, de ma parfaite considération./.

Signé: A. LEBIHAN.

LE MAIRE. - Messieurs, je donnerai la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

M. MONDON. - Monsieur le Maire, en tant que Président de l'harmonie municipale, je considère comme nulle et non avenue la demande de subvention formulée par M. LEBIHAN. En effet, l'harmonie municipale dirigée par un bureau qui comprend son Président, ses Vice-Présidents, son Secrétaire et son Trésorier. Elle est placée également sous la direction de M. Serge HARKE qui est responsable de la section musicale: clique et musique. Pour permettre un travail plus rapide et mieux suivi, vous savez bien que les bonnes volontés qui n'ont été recrutées qu'en mars dernier ne connaissaient pas un traître mot de selphège, M. Serge HARKE, en accord avec moi-même a donné la responsabilité de la clique à M. LEBIHAN, section clairon et à M. VALENDONIS, section tambour. Comme nous n'avons pas de local convenable, la clique s'entraîne chez M. LEBIHAN et voilà où est tout le mal, car à mon sens M. LEBIHAN

D'ailleurs un journal local avait relaté, tout dernièrement, un article dans ce sens, Si l'harmonie municipale possédait son local, toutes les répétitions auraient pu avoir lieu sur place et cela aurait évité beaucoup d'embarras.

La demande de subvention présentée par M. LEBIHAN n'a pas sa raison d'être on n'encourage pas les bonnes volontés en leur donnant de l'argent, tout au contraire une fois le pied mis à l'étrier ces élèves, par la suite, deviendraient de plus en plus exigeants.

M. LEBIHAN aurait dû soumettre cette question au bureau de l'harmonie municipale qui, après discussion, aurait, par le voix de son Président, porté ces doléances devant le Maire et son Conseil Municipal.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de parler de l'harmonie municipale pour vous dire que nous travaillons dans des conditions vraiment lamentables, local trop petit, entraînement de la clique en plein air, nous n'avons pas de pupitre et nous ne disposons pas pour les menus achats de l'argent nécessaire sans avoir toujours recours, pour une somme de 200, 300 ou 500 Fr à la bonne volonté des uns et des autres.

LE MAIRE. - Je crois, tout d'abord, qu'il aurait été beaucoup plus simple que notre collègue MONDON, en tant que Président de l'Harmonie Municipale, nous mit au courant de tout cela et nous signalât les difficultés auxquelles nous aurions paré dans la mesure de nos moyens, sauf en ce qui concerne la salle car nous ne pouvons pour le moment disposer d'aucun autre local.

Pour ce qui est des pupitres, si en nous les avait demandés nous les aurions fait faire.

M. MONDON. - J'ai demandé, M. le Maire.

Le MAIRE. - A qui?

M. MONDON. - A M. d'EPPLANELS. Mais toujours on me répond qu'il y a du travail ou qu'il n'y a pas d'ouvriers. Alors j'attends.

Je n'ai ~~de~~ pupitres que pour 75 élèves.

MM. EVAN et CELESTIN demandant qu'une subvention soit versée à la clique.

Après divers échanges de vues, le Maire demande au Conseil de voter le principe d'une subvention de 300.000 Fr qui serait mise à la disposition du groupe harmonie et clique.

LE MAIRE. - Si vous êtes d'accord, Messieurs, la somme sera inscrite au budget supplémentaire à un chapitre consacré aux organismes: harmonie et clique.

Adopté à l'unanimité.
Pour ce qui est des difficultés qui existent entre l'harmonie et la clique je demande au Conseil de me réserver le soin de les résoudre directement.